

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 09 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 décembre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme CROWYN Véronique a donné procuration à Mme CHRETIEN Stéphanie.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 27 novembre 2024 :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER les TARIFS Salle du MANEGE pour l'année 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Caution obligatoire 1500 euros

		Tarifs au 1er janvier 2025
		Journée
Grande salle sans équipement BAR / ESPACE TRAITEUR	Entreprises non Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise non Airoise	1 400,00 €
	Entreprises Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise Airoise	940,00 €
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	820,00 €
	Associations Airoises	700,00 €
	Gratuité (Besoin pour Commune)	0 €
SALLE D'EXPOSITION (MOBILIER DE BASE TABLES ET CHAISES COMPRIS)	Entreprises non Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise non Airoise	227,00 €
	Entreprises Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise Airoise	160,00 €
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	140,00 €
	Associations Airoises	115,00 €
	Gratuité	0 €
INSTALLATION / DEMONTAGE (si jour supplémentaire à l'occupation d'une journée)	Installation 3 heures	350,00 €
	Démontage 3 heures	350,00 €

ELECTRICITE / CHAUFFAGE / FLUIDE	Forfait par journée (pourra être revu au trimestre)	550,00 €
	Forfait nettoyage obligatoire	150,00 €
PERSONNEL / PRESTATION PAR MANIFESTATION	Agent d'accueil (par heure)	25,00 €
	Pack vidéoconférence - Grande salle	500,00 €
	Pack sono conférence - Grande salle	500,00 €
	Pack éclairage configuration "conférence"	500,00 €
	Pack éclairage configuration "spectacle"	1 000,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

